

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 MARS 2014**

**PRESENTS : Jean-Paul DICONNE, Jean-Pierre BUGUET, Jocelyne CLEMENT, Christian CORDEY, Manuel DESCHAMPS, Jeannine GEOFFROY, Bernadette GIRARDEAU, Michel LAUQUIN, Pierre RAGEOT, Michel ROY.**

**Absente excusée : Cyrille JOBARD (pouvoir Jean-Paul DICONNE) Marie-Thérèse BERTHIER (pouvoir Jeannine GEOFFROY)**

**Absents non excusés : Franck CHAMPAGNE, Sylvie ZIMMER, Sylvie RUBEY.**

#### **TAUX IMPOSITIONS 2014**

Après avoir entendu le Maire proposer les nouveaux taux d'impositions 2014, après discussion, le conseil vote à l'unanimité les chiffres suivants :

Taxe d'habitation : 14,82% Taxe foncier bâti : 15,70% Taxe foncier non bâti : 43,46%

Le maire donne connaissance des taux d'imposition du Grand Chalon

Taxe d'habitation : 9,87% Taxe foncier bâti : 2% Taxe foncier non bâti : 2,10% Taxe Ordures Ménagères : 9,87%

#### **FNGIR**

M. le Maire rappelle l'adhésion de la commune au sein de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne depuis le 1 janvier 2014.

Avant cette adhésion le Fond National de Garantie Individuelle des Ressources était imputé à la commune pour être versé à l'Etat.

A partir de son adhésion la CACVB se substitue à la commune pour le versement du FNGIR, selon l'article 1609 nonies du Code général des impôts.

Le conseil approuve à l'unanimité cette procédure

#### **BUDGET COMMUNAL**

Le Maire propose au conseil les éléments du budget communal 2014 avec les opérations d'investissement suivantes :

Réfection complète de la toiture de la salle des fêtes

Construction d'un mur en pierres lavoir communal

Achat et installation d'éclairages intérieurs à l'église

Achat et installation de stores dans l'entrée de la mairie.

Programme de réfection de voiries communales

Et rappelle les opérations votées pour la construction d'une salle de classe à l'école maternelle et l'achat et l'installation de matériel informatique et de logiciels pour la mairie.

Le conseil vote à l'unanimité les chiffres proposés pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en recettes et en dépenses avec les sommes suivantes :

Fonctionnement : 713 539 euros investissement : 337 016 euros.

#### **FOURNITURE DE GAZ**

Après avoir entendu le maire sur l'obligation de contracter avec un fournisseur d'énergie pour les collectivités, et avoir pris connaissance des propositions reçues pour la fourniture de gaz, le conseil accepte l'offre de GDF SUEZ d'un montant de 47,27 €/MWh et l'abonnement annuel de 173,76 € par bâtiment.

Cette offre est souscrite à tarif fixe pour 3 ans pour l'école maternelle, l'école élémentaire, la mairie, la cantine scolaire et la salle des fêtes.

**RODP France Télécom**

Le Conseil fixe la redevance annuelle pour occupation du domaine public pour France Télécom au tarif maximum pour un montant de 889,43 euros.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie, le 19 mars 2014, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire  
J.P.DICONNE